



L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 9/12/2022

Présent-es : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES ,

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Christophe Baumgarten à Catherine MOULIN

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/77 : Donation de deux terrains à la commune par Monsieur Guy DUPRAT.

Madame la maire informe le conseil municipal que Monsieur Guy DUPRAT originaire de Faux-la-Montagne, souhaite faire don à la commune de deux terrains pour un euro. L'un est cadastré AC 109 et est situé Derrière la Chassagne (11 444 m²) et l'autre est cadastré AP 51 et situé à La Jarousse (5 159 m²).

Il est précisé que cette donation sera faite sous la forme d'un acte administratif qui sera rédigé par Madame Chemin, MCM Consult, juriste en droit privé/public, conseil en gestion administrative et foncière. L'acte mentionnera que la commune versera un euro à Monsieur Guy DUPRAT.

Le conseil municipal accepte le don de Monsieur Guy DUPRAT et le remercie de cette attention envers la commune. Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

À Faux la Montagne,

le 13/12/2022

C. MOULIN